

Procès verbal de l'AG de l'APAHU du 18 janvier 2020

La séance est ouverte à 9 :50.

Le président Arnauld Pierre commence par faire voter le procès-verbal de la précédente assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il donne ensuite lecture de son rapport moral :

« L'année 2019 a été agitée pour notre association : il fallait faire face à des difficultés financières, dont nous vous faisons déjà part l'année dernière, et pour cela mener un certain nombre de réformes concernant notre fonctionnement. Ces mesures ont été prises — non sans douleur et émotion personnelle. Il a fallu, surtout, nous séparer de notre ancienne secrétaire administrative, Catherine Bachollet, dont nous avons aménagé le départ en lui permettant de faire valoir ses droits à la retraite ; son poste (anciennement emploi aidé requalifié en CDI) représentait une charge financière devenue trop lourde pour notre association. Il correspondait cependant à une vraie nécessité pour le maintien de nos activités (en particulier auprès de la revue) et ses fonctions sont désormais assumées par Delphines Wanes, que nous avons recrutée sur un statut d'auto-entrepreneur, et que je suis heureux d'accueillir un peu plus officiellement pour sa première AG de l'APAHU, en disant publiquement combien nous sommes satisfaits de sa venue, qui s'est déjà traduite par d'excellentes analyses sur la situation de la revue et en particulier sur le problème de la diffusion. Delphine Wanes prend également en charge le secrétariat de rédaction de la revue, occupé jusqu'à la fin de l'année dernière par Juliette Hernu, que nous ne remercierons jamais assez de son engagement tout au long de ses années où elle a été la cheville ouvrière de la revue, contribuant notamment au retour de sa périodicité normale.

Parler du problème de la diffusion, c'est aborder le sujet Somogy et celui de la créance que cette maison laisse sur les bras de l'association. Nous n'avons en effet toujours pas réussi à récupérer notre créance de 5250€, nos courriers de relance, nos recommandés et notre dernière mise en demeure, rédigée en termes aussi juridiquement menaçants que possible étant restés sans réponse. L'association n'a évidemment pas les moyens de poursuivre notre débiteur par des voies qui seraient peut-être plus efficaces, mais autrement coûteuses. Nous avons préféré trouver les voies de l'assainissement ailleurs, par la réorganisation de notre fonctionnement, et nous sommes en effet sur la voie du redressement, comme nous le dira tout à l'heure le rapport de notre trésorier, Pierre Sérié, que je remercie de sa constante vigilance.

Au milieu de ces difficultés, dévorantes en termes de temps et d'énergie, l'Apahau a maintenu le lien avec le groupe de réflexion auprès du Ministère de l'Education sur l'introduction de l'histoire de l'art dans les épreuves du CAPES. C'était déjà un sujet pendant, on s'en souvient, l'année dernière, et je remercie chaleureusement Olivier Bonfait de s'être impliqué dans ce sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Il s'est rendu encore au printemps dernier à une réunion de ce groupe dont il ressort que ces bonnes intentions ont le soutien du conseiller éducation du Président Macron et de la DGESCO, ceux qui renâclent étant les géographes (or, la présidente du jury CAPES est une géographe). En l'état des discussions : il y aurait un seul concours CAPES, mais avec deux formules : le concours actuel (qui sous cette forme contenterait les géographes) et un concours dénommé Histoire, Histoire des arts et géographie. Ce concours comprendrait une épreuve écrite en histoire des arts (avec deux questions) et deux épreuves orales pour les admissibles (sur 6 questions au hasard, il y en aurait 1 pour la géographie, 3 pour l'histoire et 2 pour l'histoire des arts). Il y a un engagement à essayer de faire que l'une des deux questions porte sur les périodes anciennes et l'autre sur un contemporain large. Il était question que ces oraux se passent à Châlons-sur-Marne, mais il a été suggéré de les déplacer à Paris.

L'année écoulée a également été marquée par l'engagement de l'association sur différents fronts patrimoniaux, qui ne sont d'ailleurs pas sans point commun puisqu'ils touchent la question des destructions, volontaires ou accidentelles, et celle de la restauration ou de la reconstruction. Dans l'ordre chronologique :

- L'Apahau s'est associée au tout début de l'année 2019 à la pétition pour la défense de la Porte d'eau médiévale de Tournai, dite le « Pont des trous », lancée par notre collègue Ludovic Nys, professeur à l'Université de Valenciennes. Le contexte est celui d'un projet européen de circulation navale sur le réseau des canaux Seine-Nord, qui impliquait la destruction puis le remplacement par une structure contemporaine des trois arches centrales de l'édifice enjambant l'Escaut, classé depuis 1891 mais déjà endommagé lors des combats de 1944 et restauré-restitué quelques années plus tard. C'est le caractère déjà incomplètement médiéval de l'édifice qui a permis le contournement de l'obstacle du classement et, finalement, la destruction effective des arches. Il ne reste donc actuellement, que les deux tours qui encadraient les arches, avant la construction d'une arche moderne suffisamment vaste pour laisser passer les péniches.

- 2019 a également été marquée, comme on le sait trop, par le tragique incendie de Notre-Dame de Paris. L'Apahau a bien entendu co-signé la lettre ouverte rédigée par notre collègue Jérôme Delaplanche au Président de la République, et contribué à sa diffusion. Ce texte rappelait essentiellement la déontologie à laquelle nous astreint les doctrines en matière de restauration que la France a contribué à façonner, l'excellence des savoir-faire qu'elle a permis d'entretenir et de développer, et prônait le temps long du diagnostic et de la réflexion avant toute prise de décision hâtive en matière de restauration ou de « reconstruction » (selon le terme un peu malheureux qui s'est en effet aussitôt glissé dans la rhétorique du pouvoir dès le drame connu, et alors même qu'il était encore en cours).

- L'Apahau s'est également joint en octobre dernier à la protestation dirigée contre l'UNESCO et l'acte de censure pudibonde que l'organisation culturelle internationale a exercé envers l'œuvre de l'artiste Stéphane Simon, un groupe de sculptures à l'antique disposé à l'Unesco à l'occasion des Journées du Patrimoine, à qui il a été demandé de masquer le sexe des dites sculptures. Cette protestation avait été initiée par nos collègues du réseau Antiquité-Avenir — auquel, je le rappelle, l'Apahau a adhéré l'année dernière et avec lequel nous sommes depuis en lien au moins épistolaire très étroit.

L'Apahau, par ailleurs, a signé, comme plusieurs autres sociétés savantes, l'appel contre l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers. C'était là aussi, on s'en souvient, un sujet qui venait d'émerger lors de la dernière AG, et sur lequel nous n'avons pas entièrement eu gain de cause, des situations diverses s'étant mises en place selon les universités.

Enfin, l'actualité la plus brûlante est celle de la future LPPR (Loi pour la Programmation Pluri-annuelle de la Recherche) qui fait planer de sérieuses menaces sur l'emploi permanent et le statut de l'enseignant-chercheur et qui conforte encore la diminution des crédits récurrents au profit des crédits sur appels à projets. L'Apahau a rejoint les sociétés savantes signataires de l'appel « Pour une réforme respectueuse des enjeux de la recherche publique » paru dans *Le Monde* le mercredi 15 janvier. L'Apahau a aussitôt donné son adhésion à la SocAcad, la fédération des Sociétés académiques qui ont impulsé cette initiative et en a rendu le texte disponible dès le lendemain sur le Blog de l'Apahau. J'en profite pour dire de nouveau l'importance du Blog et de la lettre de l'Apahau dans la diffusion quasi quotidienne d'une information cruciale, pour nous enseignants-chercheurs, mais aussi pour nos étudiants (les offres de bourse, d'emploi etc.). L'Apahau et nos cotisations servent également à cela, et je salue l'engagement d'Olivier Bonfait dans cette tâche dévorante. Vous l'aurez compris, ce dernier sujet entre en résonance avec celui de notre table ronde, qui sera l'occasion de soulever certaines questions liées aux dérives technocratiques et dirigistes de la recherche en France, je me réjouis de cette heureuse coïncidence. »

Après de brefs échanges, le rapport moral est voté à l'unanimité.

Olivier Bonfait donne ensuite lecture du rapport financier envoyé par Pierre Sérié :

« Bilan financier 2019 de l'APAHAU

Le bilan établi au 31 décembre 2019 fait apparaître un solde positif global de 17 239,39 euros.

Compte courant : 7 554,15 euros

SICAV : 9 685,24 euros

Ce bilan positif de 17 239,39 euros est à comparer avec les 17 597,92 de 2018 et les 16 879,93 de 2017.

Le nombre de cotisations enregistrées par l'association a encore cru cette année à 76 collègues contre 66 en 2018, 60 en 2017, une cinquantaine en 2015-2016, et une petite quarantaine en 2013-2014. Cette amélioration constante s'explique sans doute en partie par l'opportunité de payer en ligne, comme cela est possible depuis le vote d'une résolution en ce sens à l'assemblée générale de janvier 2014 (40 % d'entre vous ayant en effet utilisé ce mode de règlement l'année dernière). Ce nombre de 76 cotisants renoue avec le niveau des années fastes, autour de 2010, lorsque l'association comptait entre 70 et 80 membres.

La somme des cotisations enregistrées par l'association s'élève à 2825 euros contre 2460 l'année précédente. Au vu de l'évolution du nombre de membres à jour de leur cotisation depuis le point bas de 2013 (39 adhérents soit 1310 euros), ce montant est en augmentation constante depuis lors. Cette année a même été la meilleure de la décennie.

Pierre Sérié passe ensuite au **bilan de la revue *Histoire de l'art* en 2019** :

Après trois numéros en 2018, cette année n'a paru « que » le numéro anniversaire (n° 83, sorti en avril dernier). Hors effet de calendrier (le numéro précédent, *Asie-Occident*, 3^e de l'année 2017 est sorti juste avant le début de l'exercice 2018), la revue respecte donc son rythme de 2 numéros par an.

Du côté des finances, la situation n'est pas encore satisfaisante. Elle est toutefois moins critique qu'il y a un an. Des solutions ont été trouvées (notamment en ce qui concerne le poste de secrétaire de rédaction) et cela commence à porter ses fruits. Pour le dire en peu de mots : la revue est en phase de convalescence. Voyons plutôt :

L'examen des charges et des produits fait apparaître un compte de résultat déficitaire de 3 243 euros en 2019 contre un déficit de 16 204 euros en 2018 et un compte à l'équilibre en 2017.

En effet, les charges se montent à 26 688 euros et les produits à 23 445 euros.

C'est donc un bilan encore négatif, après celui exceptionnellement mauvais de 2017 et ceux à l'équilibre des années précédentes. Mais ce déficit est, cette fois, conjoncturel. Le fonctionnement de la revue n'est plus en cause, car si Somogy avait enfin réglé son arriéré de 5250 euros envers nous (arriéré déjà évoqué l'année dernière), les comptes que vous avez sous les yeux auraient été positifs.

Voici les détails nécessaires pour comprendre la situation

1° Produits d'exploitation

a) subventions

Les contributions se décomposent comme suit :

DAPA (Direction de l'Architecture et du Patrimoine) : 8.000 € (comme les années précédentes)

CNL : 5.868 € (stable par rapport aux 5.874 euros de 2018 qui, cette année-là encore, prolongeaient l'augmentation constante commencée en 2013). Cette progression nous avait permis de retrouver le niveau de subvention du début de la décennie : 6000 euros en 2011 après le point bas de 2012 (3.000 €)

École du Louvre : 5.000 €, (comme depuis 2017 lorsque la subvention avait brusquement reculé par rapport aux 7600 euros des 6 années précédentes).

b) Ventes et abonnements

Les recettes des ventes par abonnement et au numéro sont en diminution de 58 % (en raison des effets de calendrier, puisque, comme je vous l'ai déjà dit, un seul numéro est sorti cette année). Ces ventes génèrent des recettes globales de 9 422 euros contre 16 053 euros en 2018 et 17 092 euros en 2017. Les abonnements en France ont légèrement augmenté de 141 à 142 alors que ceux à l'étranger ont baissé de 106 à 95, soit un total de 237 abonnés en 2019 contre 249 en 2018.

2° Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation n'ont connu aucune évolution exceptionnelle, et au vu du léger décalage du rythme de publications par rapport au calendrier, elles ont baissé à 26 688 euros contre 51 404 euros en 2018 ».

Après un vote, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Dephine Wanes prend ensuite la parole pour donner lecture des actualités et du **bilan de la revue *Histoire de l'art***, envoyés par Dominique de Font-Réaulx, Rédactrice en chef de la revue :

« L'année 2019 a été une année très riche pour la revue *Histoire de l'art* ; en janvier, le numéro *Asie/Occident*, coordonné par Judith Delfiner, Edith Parlier-Renaud et Julie Ramos, a été présenté au musée Guimet. Cette présentation avait été incluse dans la programmation du musée.

Le numéro célébrant le trentième anniversaire de la revue, coordonné par Olivier Bonfait, Dominique de Font-Réaulx et Arnauld Pierre, a été publié en mai. Il a permis d'écrire, pour la première fois l'histoire intellectuelle de la revue, en invitant des chercheurs extérieurs à réfléchir sur le rôle et l'influence de notre publication dans leurs disciplines. Ces chercheurs extérieurs étaient associés aux membres du Comité. Ce numéro exceptionnel a été présenté au Festival d'Histoire de l'Art de Fontainebleau. Il a également fait l'objet d'un article dans la *Revue des Revues*, publiée avec le soutien de l'ITEM, et parue en octobre 2019, à l'occasion du Salon de la Revue à Paris, espace des Blancs Manteaux, auxquels *Histoire de l'art* participait pour la première fois, aux côtés de *Perspective*.

Le numéro en préparation, dédié aux musées, sera un numéro double 84/85. Il est en cours d'achèvement, sous la coordination de Philippe Bettinelli, Olivier Bonfait, Dominique de Font-Réaulx, Marine Kisiel. Il réunira une vingtaine d'articles – Etudes et Perspectives, ainsi qu'un article publié en lien avec le Centre allemand d'histoire de l'art ; il sera enrichi par un exceptionnel portfolio, conçu par Simon Texier, et par un questionnaire adressé à plusieurs historiens de l'art, conservateurs et universitaires, jeunes chercheurs et chercheurs confirmés. Il sera publié en mars prochain. Nous souhaitons le présenter au prochain Festival d'Histoire de l'art ainsi que dans un musée, au cours de l'automne 2020. L'appel à contributions pour le numéro 86, dédié à la Grèce, coordonné par Christine Peltre et François Queyrel, est en cours. Nous avons déjà reçu 21 propositions, qui seront examinées par le prochain Comité de rédaction ce 20 janvier. Il est prolongé jusqu'au 15 février, n'hésitez pas à le relayer auprès de vos étudiants ou anciens étudiants. Les sujets des numéros à venir seront évoqués lors du prochain Comité de rédaction ; plusieurs thèmes ont été évoqués : la reproduction des œuvres d'art ; les humanités numériques.

L'équipe de la revue s'est renouvelée ; Catherine Bachollet a fait valoir ses droits à la retraite, après de longues années où elle n'a jamais compté sa peine et son enthousiasme. Delphine Wanes a rejoint l'équipe comme assistante administrative. Au départ de Juliette Hernu-Bélaud, secrétaire de rédaction si talentueuse, Delphine assumera les deux fonctions. Nous la remercions vivement de son implication sans failles pour la revue.

La candidature auprès de Persée pour la mise en ligne des anciens numéros a été acceptée. La revue devrait être ainsi consultable sur cette plate-forme au cours de l'année 2020. Ce sera un atout majeur pour sa diffusion, notamment à l'étranger. Nous sommes également en train de constituer une candidature sur OpenEdition afin de permettre, comme le font des revues comme *Perspective*, de lier édition papier et édition numérique. L'analyse montre en effet qu'il n'y a pas concurrence entre les deux modes, mais au contraire que la mise en ligne soutient la vente des numéros papiers.

La revue a dû se séparer de son distributeur, Somogy, qui est dans une situation complexe. Nous devons toujours récupérer nos créances. Nous avons pris des contacts avec d'autres distributeurs afin d'assurer la meilleure diffusion. En parallèle, grâce à Delphine Wanes, nous entreprenons un travail de relance des abonnements et de recherche de nouveaux abonnés. De très nombreuses bibliothèques universitaires et de musées en France ne sont pas, pas encore, abonnées à la revue. Nous souhaitons la faire connaître le plus possible en développant la communication sur les numéros à venir. Votre aide nous sera précieuse.

Afin de donner tout le rayonnement possible à la revue, il sera nécessaire, sans doute avec une aide financière spécifique – celle d'un mécène ? – de reprendre la maquette intérieure de la revue, afin de donner plus de place aux images en lien avec le texte. Nous réfléchissons à la manière de l'entreprendre et de le financer.

Nous souhaitons remercier très vivement tous les membres de l'APAHU pour leur soutien et leur confiance. Nous sommes très reconnaissants également à la Direction générale des Patrimoines, à l'École du Louvre, au Centre national du Livre, à l'INHA, au Centre allemand d'histoire de l'art de leur soutien très généreux.

Mille mercis à vous et tout particulièrement à Arnaud Pierre ainsi qu'aux membres du Comité de rédaction, dont l'engagement pour la revue est exemplaire ! »

Le rapport sur le bilan de la revue est adopté à l'unanimité.

Dany Sandron, professeur en histoire de l'art médiéval à Sorbonne-Université, est invité à prendre la parole pour présenter la **coordination de la recherche pour et autour de Notre-Dame de Paris**. Sa communication apporte de nombreuses informations sur les équipes de chercheurs associés au projet de restauration de Notre-Dame et sur les aspects techniques et scientifiques de ce chantier ainsi que les délais à prévoir pour les travaux.

Une table ronde est ensuite consacrée au thème suivant : « La science ouverte et les versements sur HAL , quels enjeux pour nos disciplines ? »

Elle est animée par Arnaud Pierre et réunit Tristan Azzi, professeur de droit à Paris 1, spécialiste du droit d'auteur, Sophie Cras, maître de conférences à Paris 1, co-auteur du rapport "Des revues pour l'histoire de l'art. Pratiques éditoriales et diffusion numérique", Anne-Catherine Fritzinger, directrice des bibliothèques de Sorbonne-Université et référente pour la science ouverte auprès de la présidence de Sorbonne-Université, Constance Moréteau, chargée de recherche à la fondation Amidex, Université d'Aix-Marseille, co-auteur du rapport "Des revues pour l'histoire de l'art. Pratiques éditoriales et diffusion numérique", Marie Garambois, responsable du département publications et open access à Sorbonne Université, et Antonella Fenech, chargée d'études en histoire de l'art de la Renaissance, CNRS et Centre André Chastel.

La première question posée porte sur le risque de perte de valeur ajoutée éditoriale car ce sont les versions word des articles qui sont versées sur HAL. Quel est le risque sachant que les livres et les catalogues d'exposition ne sont pas concernés ?

Anne-Catherine Fritzingier répond que HAL joue le rôle d'archive ouverte permettant une visibilité par les autorités de tutelle. Il ne s'agit pas d'une alternative à l'édition traditionnelle, HAL relève de la voie verte, il s'agit du dépôt de la copie d'un article qui peut être décalé si l'éditeur s'y oppose. Dans le discours sur la science ouverte on parle d'économie globale de l'édition avec une pluralité d'acteurs, il n'y a pas de contradiction à craindre.

Antonella Fenech intervient alors pour rappeler que dans ce modèle éditorial de diffusion du savoir, il faudrait tenir compte de la spécificité des sciences humaines, à la différenciation disciplinaire, les versements ne concernent que les articles or cette branche est fragilisée et peut conduire à un refus d'investir dans ces publications.

Anne-Catherine Fritzingier répond qu'elle n'est pas sûre que le dépôt en différé sur HAL soit une menace pour l'édition des revues en ligne ou papier. Le rapport du comité de soutien à la publication réuni en janvier ne constate pas d'impact économique négatif du fait du dépôt dans HAL. La diffusion numérique permet de donner à connaître des textes et des revues dans un format de qualité moindre que la version imprimée. Il convient de nuancer et ne pas penser cette question en termes de concurrence mais de complémentarité. Il convient de rappeler que dans le SHS, 70% des revues bénéficient de fonds publics.

Sophie Cras rappelle que qu'il y a un aspect positif de l'open access. La voie dorée consiste à associer les éditeurs pour qu'ils publient aussi en ligne. L'engagement de fonds publics et l'évolution législative favorisent la voie verte et non la voie dorée. La communauté scientifique doit reprendre le contrôle de la diffusion éditoriale.

Constance Moréteau prend la parole en rappelant que des revues sont financées par des labos et le CNRS et ont vu leur nombre d'abonnés croître. Lorsque le contrôle est repris par les chercheurs, se pose la question des frais de publication, et d'une demande de transparence sur les frais de publication, un modèle économique est à mettre en place.

Arnauld Pierre pose alors une question à Tristan Azzi sur ce que produit le chercheur, considéré comme un bien commun.

T. Azzi répond sur le droit aux images, sur les droits de l'auteur et de l'éditeur. Il précise que la loi est mal présentée, et que nos autorités de tutelle n'ont pas la maîtrise sur ce que les chercheurs produisent. Tous cours et écrits sont protégés par le droit d'auteur. Pour les actes de colloque, on ne signe pas de contrat d'édition, on en signe un pour un livre ou pour un article. Comme on est seul à maîtriser cette œuvre, il ne peut y avoir de contrainte dans ce cas. Dans le cas d'un contrat d'édition, seul l'auteur décide de mettre sur HAL, le problème se pose seulement avec l'éditeur (si le contrat cède les droits d'auteur à l'éditeur, ce dernier peut bloquer la mise en ligne sur HAL). Le dispositif actuel permet de prévenir cet inconvénient, si un écrit est financé au moins pour 50% par des fonds publics sur dotation ou subvention, l'éditeur ne peut interdire la mise en ligne, car le délai d'embargo est de 12 mois pour les SHS. Comme dans le contrat de travail 50% du temps est consacré à la recherche, les autorités de tutelle peuvent faire pression pour la mise en ligne.

A. Fenech rappelle alors qu'au CNRS, il faut verser la version auteur dans HAL en PDF. En histoire de l'art, comme il y a des droits liés aux images, il n'y a sur HAL que le texte sans les images, ce qui peut occulter une partie des recherches.

T. Azzi rappelle ensuite que tous les enseignants chercheurs vont subir cette obligation car le HCERES décide de moissonner sur HAL. Il faut que les références soient versées sur HAL mais pas forcément le contenu. La phase suivante sera la pression sur le versement du contenu.

Marie Garambois souligne ensuite que nous sommes actuellement dans une phase intermédiaire. Ce n'est pas encore parfait d'un point de vue technique. Les finalités sont un archivage pérenne des publications et une évaluation.

Anne-Catherine Fritzingler rappelle alors que HAL permet la diffusion et l'archivage à l'instar d'un dépôt légal de la production scientifique française. Dans le domaine scientifique c'est la version numérique qui a remplacé la version papier. Dans le plan national pour la recherche, il ne s'agit pas de se substituer aux éditeurs traditionnels. La France privilégie la voie verte.

Pour Constance Moréteau, le risque est que l'open access se fasse sans les revues. L'enseignant chercheur est aussi éditeur. Il faut que nous devenions nous-mêmes éditeurs, ce qui ajoute à nos tâches.

A. Fenech demande alors à T. Azzi ce qu'il en est des publications faites à l'étranger dans une revue anglophone par exemple.

T. Azzi répond qu'il s'agit d'une disposition française et ceci pose bien entendu le problème de son champ d'application territorial, il faut alors se demander si le contrat d'édition est soumis ou non à la loi française.

Anne-Catherine Fritzingler rappelle que des établissements demandent le versement systématiquement. C'est le cas notamment aux Pays-Bas, la conférence des présidents d'université avait soutenu le programme « You share, we take care » qui incitait tous les chercheurs à déposer le PDF éditeur. Ainsi, l'auteur dépose, si l'éditeur réagit, il est renvoyé aux bibliothèques.

Arnauld Pierre demande alors si l'auteur aurait à prendre à sa charge des frais en cas de litige sur la question des droits.

Marie Garambois répond que dans HAL il y a une protection pour le chercheur, le dépôt en ligne bénéficie d'un temps de latence, durant lequel une personne vérifie si c'est un fichier auteur et non un fichier éditeur.

Constance Moréteau rappelle qu'en cas de refus de dépôt sur HAL, les versements ont été faits dans Academia. A Aix-Marseille n'ont été prises en compte que les publications versées sur HAL, ce qui a eu pour conséquence une baisse de la dotation.

T. Azzi rappelle que le droit d'auteur s'exerce sur une durée de 70 ans après le décès de ce dernier. Des éditeurs peuvent estimer qu'il y a concurrence pour leur activité dans le cas de publications dans HAL. Ce qui est illégal c'est qu'une fois que l'on a versé sur HAL, on ne peut plus retirer le versement.

Frédérique Desbuissons ajoute que souvent les enseignants chercheurs n'ont pas le temps de s'occuper des versements.

Marie Garambois précise qu'à Sorbonne-Université au niveau des bibliothèques, une structuration a été mise en place qui prend en compte cette réalité en accompagnant les chercheurs, avec une aide à l'indexation, afin de soutenir la recherche.

Arnauld Pierre ajoute que les textes expurgés d'images deviennent des textes amputés.

Olivier Bonfait souligne que la loi de publication ne parle pas des images et que les historiens de l'art ont l'habitude de publier davantage en dehors des revues et que des revues sans images ne serviraient à rien.

Frédérique Desbuissons ajoute que depuis le 1^{er} octobre 2019, il n'y a plus de droit de reproduction des images sur Gallica, par ailleurs les musées de la Ville de Paris, le Centre des monuments nationaux sont passés à l'open content. Elle évoque aussi le droit de la citation et l'exception pour les contenus pédagogiques.

T. Azzi répond en évoquant le contrat entre l'ADAGP et le ministère

Olivier Bonfait demande si le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne pourrait pas obtenir des avancées en versant de l'argent à l'ADAGP pour obtenir ensuite des rabais importants de l'ordre des 2/3. Si HAL ne prend pas d'images c'est pour des questions de droits des images.

T. Azzi répond qu'il faudrait une loi venant des directives européennes, car les situations et points de vue sont différents d'un pays à l'autre. Par exemple les Pays-Bas sont opposés au droit d'auteur tandis que la France est attachée à une surprotection des auteurs. Au moment des discussions sur la loi pour une république numérique, des idées ont été émises à ce sujet mais sans succès en raison de lobbies puissants.

A la question de la sécurité sur HAL, qui pourrait être un argument s'opposant à la diffusion en ligne, il a été répondu que déposer son article en ligne était un moyen de démontrer l'antériorité de la recherche et de lutter ainsi efficacement contre le plagiat, HAL étant protégé à la différence d'Academia.

Les débats sont clos vers 12 :30. Après avoir remercié les participants et l'assistance, le Président lève la séance.



Arnaud Pierre

Professeur en Histoire de l'art contemporain

Président de l'APAHU